

# REGLEMENTATION

## PLAN D'EAU DU MAS PLAN D'EAU DES MAYERES

### Plan d'eau central dit 'Trou du sapin'

### Plan d'eau 'ouest' situé près du chemin communal

### REGLEMENT APPLICABLE A COMPTER DU 01/01/2022

1°- Les plans d'eau du Mas et des Mayères sont des eaux closes du domaine privé appartenant respectivement à la ville d'Issoire et à Issoire Communauté. Aux Mayères, la pêche est interdite sur le plan d'eau Nord dit « du jet-ski ». Elle est autorisée sur les 2 autres plans d'eau dits « Central » et « Ouest ». L'AAPPMA d'ISSOIRE est chargée de la gestion de la pêche sur ces 3 plans d'eau par des conventions établies avec les propriétaires.

2°- La pêche est autorisée aux pêcheurs possédant :

2-1 **Soit une des cartes suivantes prises dans le Puy de Dôme :** « carte personne majeure » et une « carte journalière ».

2-2 **Soit une des cartes suivantes quel que soit le lieu d'achat :** « carte interdépartementale », une « carte personne majeure » avec timbre « Club Halieutique » ou un timbre « EHGO » ou un timbre « URNE », une « carte découverte femme », une « carte hebdomadaire », une « carte personne mineure » (12 à 18 ans), ou une « carte découverte jeune » (moins de 12 ans).

Sur les 3 plans d'eau, les périodes d'ouverture de chacune des espèces sont identiques à celles des eaux libres de 2ème catégorie (rivière Allier par exemple).

Des périodes de fermeture particulières pourront être instaurées, par exemple après les alevinages, ou pour protéger certaines espèces.

**NOUVEAU :** La pêche de nuit à la carpe est autorisée toute l'année sur la rivière Allier. En cas de capture d'un silure en eaux close la remise à l'eau est interdite ainsi que son transport vivant.

**Nombre de canne maxi : 3** L'utilisation d'un hameçon simple est conseillée pour la pêche aux vifs.

	Taille mini	Nombre de prises maxi/jour
Truite arc-en-ciel	23 cm	6
Black-bass		No-kill
Brochet	60 cm	1
Carpe		No-kill
Sandre	50 cm	1

### REGLEMENTATION FLOAT-TUBE 2022

La pêche en float- tube sans motorisation sera autorisée aux Mayères sur le plan d'eau central, dit « Le sapin » Il est obligatoire de respecter le point de mise à l'eau (angle nord-est), les autres styles de pêche et il est interdit de mettre pied sur l'île.

Matériel obligatoire : Port du gilet d'aide à la flottaison.

Matériel autorisé : Echo sondeur.

**Cette pêche se pratiquera uniquement en No-kill.**

Tout manquement à ce règlement aura pour conséquence l'arrêt définitif de ce style de pêche.

**Planning pêches ISSOIRE 2022 :Float-Tube, Pêches de nuit et APN (Dates inclusent).**

Mois	Float-Tube	APN	Mayères Carpe	Mas Carpe
Février				
Mars		20 et 27	4 au 6	18 au 20
Avril		3 et 10	1 au 3	15 au 18
Mai	15-24	15-22 et 29	6 au 8	26 au 29
Juin	12-20	5-12 et 19	3 au 6	17 au 19
Juillet	1-31		1 au 3	14 au 17
Aout	1-31		5 au 7	19 au 21
Septembre	11-19		2 au 4	16 au 18
Octobre	9-17		7 au 9	21 au 23
Novembre	13-21		4 au 6	18 au 20